

Programme de prévention des maladies transmissibles

Nathalie Christinet, Rel'ier Lausanne 2004

Tiré du CD-rom de l'AVCTM mai 2006

Que faire en cas d'accident avec une seringue usagée?

Le sang est le mode de transmission des virus HIV et de certaines hépatites (B et C). Tout accident (piqûre avec une seringue usagée) est à prendre au sérieux. Il est important d'agir au plus vite pour limiter les risques d'infection et de demander une consultation médicale. Selon la situation, un traitement prophylactique à prendre dans les 72h suivant l'accident peut être proposé.

Marche à suivre

- rincer abondamment la blessure à l'eau courante et désinfecter
- mettre un pansement
- téléphoner à l'hôpital et se présenter à une consultation médicale pour une évaluation de la situation
- informer l'employeur afin qu'il puisse aviser les assurances (accident, éventuellement perte de gain) concernées.

Adresses de consultation

CHUV / Consultation des maladies infectieuses

Rue du Bugnon 46, 1011 Lausanne

Du lundi au vendredi de 9h à 17h - tél. 021 314 10 22

Hors horaires d'ouverture : tél. 021 314 11 11, demander le médecin de garde de l'infectiologie.

Hôpitaux régionaux

Service des urgences de l'hôpital le plus proche du lieu de travail.

Tests anonymes de dépistage du virus HIV

Polyclinique médicale universitaire (PMU)

Rue du Bugnon 44, 1011 Lausanne

Tél. 021 314 60 60

Vaccination contre l'hépatite B

Il est recommandé aux personnes exerçant une profession à risque de se faire vacciner contre l'hépatite B. Votre médecin vous conseillera volontiers.

Matériel d'information

- « Qui s'y frotte, ne s'y pique pas forcément », guide pratique pour les professions occasionnellement concernées par les personnes s'injectant des drogues, peut être commandé gratuitement à Rel'ier.
- Documentatin de la SUVA concernant la prévention des infections transmises par vois sanguine et recommandation pour la vaccination du personnel: <http://www.suva.ch>